



Commune
de Mont-Noble

ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITE DE MONT-NOBLE MARDI 13 DECEMBRE 2022

**L'Assemblée primaire de Mont-Noble est convoquée
le mardi 13 décembre 2022, à 19h30, à la salle de gym de Nax**

Ordre du jour

1. Message présidentiel
2. Contrôle des présences
3. Désignation des scrutateurs
4. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2022 – Approbation
5. Adhésion à l'Association Agglo Valais central – Informations M. Buchard – Décision
6. Stratégie communale – Eau potable – Information
7. Taxes communales eau potable et eaux à évacuer – Augmentation des tarifs – Informations (cf. Règlements homologués le 25.03.2015)
8. Décisions fiscales 2023
9. Présentation de la planification financière 2023 – 2026 (art. 18 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes)
10. Investissements 2023
 - 10.1. Bâtiment scolaire – Décision
 - 10.2. Liaison Botollioz – Maresses – génie-civil – Décision
 - 10.3. Construction réseau d'eau potable – Décision
 - 10.4. Réservoir Botollioz – Assainissement – Décision
11. Autorisation de contracter un emprunt de CHF 1'950'000.- en couverture du découvert de financement - Décision
12. Budget 2023 – Approbation
13. Prolongation des zones réservées selon l'article 19 alinéa 2 de la LCAT
14. Divers

Le budget ainsi que tous les documents utiles à une prise de décision (cf. ordre du jour susmentionné) sont à votre disposition au bureau communal, selon les horaires officiels ainsi que sur le site internet de la Commune : www.mont-noble.ch.

Les citoyen-ne-s de Mase et Vernamiège désirant bénéficier d'un transfert organisé pour se rendre à Nax sont prié-e-s de s'inscrire au bureau communal ou par tél. au 027 205 80 00 jusqu'au 9 décembre 2022.

<i>Horaire :</i>	<i>Départ de Mase, place de l'église</i>	<i>19 h 00</i>
	<i>Départ de Vernamiège, Pichot</i>	<i>19 h 10</i>
	<i>Retour 30`après la fin de l'Assemblée</i>	